


# AVIS

**Le recueil des actes administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le - 6 NOV. 2020

Le maire,  
  
Claude BAUDIN

